

CINQ CENT QUATORZIÈME SESSION**Mercredi le 21 septembre 2016**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 21 septembre 2016 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

Germain Richer	Prévost (V)	(3 voix)
Jean Dumais	Saint-Colomban (V)	(4 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	(15 voix)
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	(4 voix)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Godin, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Roger Hotte et la directrice, Environnement et Territoire, Mme Josée Yelle sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche déclare la séance ouverte à 14 heures.

8984-16 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y apportant les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

- 13a) Résolution d'appui pour demander au gouvernement de modifier le projet de loi no 106 *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives.*
- 13b) Demande d'exonération des frais de location de salles par l'Institut du Nouveau Monde.

Reporter le point suivant :

- 11a) à 11g).

ADOPTÉE

8985-16 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 AOÛT 2016**

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 31 août 2016, tel que présenté.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent acte du bordereau de correspondance.

8986-16 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 14 septembre 2016, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des activités financières pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2016. Les membres du Conseil en prennent acte.

8987-16 RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À RENOUELER LA MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DESJARDINS DE SAINT-JEROME

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à renouveler la marge de crédit à la Caisse Desjardins de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE

8988-16 PROGRAMME INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 – AUTORISER LA DIRECTION GÉNÉRALE A FAIRE PRODUIRE DES ESTIMÉS POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LE PARC LINÉAIRE

ATTENDU QUE la MRC doit éventuellement préparer un appel d'offres dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

ATTENDU QUE la présentation d'un rapport préparé par le coordonnateur à l'aménagement de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord a ciblé certaines zones à traiter en priorité pour assurer une qualité optimale de surface de roulement et que les membres du Conseil souhaitent prendre une décision éclairée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement :

- QUE le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord autorise la direction générale à faire produire des estimations de coûts pour la réfection de la surface de roulement du parc linéaire Le P'tit Train du Nord selon que le revêtement est en criblure de pierre ou en asphalte.

ADOPTÉE

8989-16

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), lequel confie la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) à la MRC de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que la première version de la politique a été adoptée par le Conseil le 25 novembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente relative au FDT, la MRC doit adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le MAMOT a suggéré à la MRC quelques ajustements pour assurer la conformité de la politique aux normes contenues dans l'entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement :

Que la MRC de La Rivière-du-Nord adopte la nouvelle mise à jour de la Politique de soutien aux entreprises.

ADOPTÉE

8990-16

RÉSOLUTION ADOPTANT LES PRIORITÉS D'INTERVENTION DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) qui confie la gestion du FDT à la MRC de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit que la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2016-2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement de :

- Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire;
 - Procéder à la révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD);
 - Collaborer à la mise en œuvre du PGMR;
 - Assurer une bonne mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière incendie;

- Valoriser le territoire agricole en poursuivant les travaux relatifs au PDZA.
- Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et par le partage de services;
- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique pour permettre à la MRC de La Rivière-du-Nord de se démarquer à l'échelle nord-américaine, développer un plan de communication auprès des entrepreneurs et maintenir son soutien aux entreprises et à l'entrepreneuriat;
- Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens selon les principes du développement durable par :
 - La mise à contribution du savoir-faire de la collectivité;
 - L'amélioration de la complémentarité des interventions en matière de développement social;
 - Le soutien à l'engagement, à la participation et à la solidarité des citoyens;
 - La valorisation des filières spécifiques de développement économique du territoire;
 - Le soutien à la transition vers une économie écoresponsable et diversifiée;
 - La protection des milieux naturels et l'amélioration de la qualité de l'environnement;
 - Le soutien aux initiatives permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et/ou les impacts liés aux changements climatiques;
 - La conciliation des différents usages et la gestion équilibrée du territoire.
- Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc Linéaire.
- Identifier des pistes de collaboration pour réaliser des ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

8991-16

RÉSOLUTION ADOPTANT LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION ET LA GRILLE D'ÉVALUATION DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ANALYSE DE FAISABILITÉ RELATIVE À L'OPTIMISATION DES ÉCOCENTRES

CONSIDÉRANT que l'objectif 3.1 du plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC vise à améliorer les services offerts par les écocentres;

CONSIDÉRANT que la MRC a tenu, le 24 février 2016, une journée de réflexion sur l'avenir des écocentres;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités constituantes prévoient relocaliser/réaménager leur écocentre respectif;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil des maires requièrent des scénarios possibles d'optimisation, incluant notamment des coûts d'immobilisation, afin de pouvoir prendre des décisions éclairées;

CONSIDÉRANT que la MRC a préparé un document d'appel d'offres relatif à l'optimisation des écocentres de son territoire, lequel a fait l'objet de discussions au Conseil des maires;

CONSIDÉRANT que la MRC a lancé ledit appel d'offres le 14 septembre 2016 et que l'ouverture des soumissions dûment reçues aura lieu le 7 octobre 2016 et qu'un rapport suite à l'ouverture des soumissions sera déposé au Conseil des maires;

CONSIDÉRANT que la MRC a préparé une grille d'évaluation des soumissions, laquelle fait partie du document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite constituer un comité de sélection chargé d'analyser les soumissions dûment reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement :

1. Que la MRC de La Rivière-du-Nord adopte la grille d'évaluation servant à l'analyse des soumissions ;
2. Que la MRC de La Rivière-du-Nord approuve la constitution d'un comité de sélection formé du directeur général adjoint, de la directrice environnement et territoire ainsi que du directeur général de DDRDN.

ADOPTÉE

8992-16

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1189

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le règlement numéro 1189 amendant le règlement numéro 506-1 relatif au zonage afin de :

- a) Créer la nouvelle zone « Rc-05 » au détriment de la « Rb-01 ».

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1189 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1189 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

8993-16 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÉOLUTION PPCMOI - 2016-00126

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté la résolution numéro PPCMOI-2016-00126 le 12 juillet 2016 visant à :

- Permettre la réalisation d'un projet d'occupation d'une propriété à des fins de vente au détail de véhicules neufs et usagés au 260, rue Roland-Godard

Attendu que copie de ladite résolution a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu que la résolution PPCMOI-2016-00126 de la Ville de Saint-Jérôme est présumée conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ladite résolution PPCMOI-2016-00126 soit approuvée.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre en conformité avec la Loi, un certificat de conformité concernant ladite résolution.

ADOPTÉE

8994-16 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÉOLUTION PPCMOI - 2016-00135

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté la résolution numéro PPCMOI-2016-00135 le 12 juillet 2016 visant à :

- Permettre la réalisation d'un projet d'occupation d'une propriété à des fins industrielles de produits électriques au 712 à 714, rue Saint-Georges

Attendu que copie de ladite résolution a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu que la résolution PPCMOI-2016-00135 de la Ville de Saint-Jérôme est présumée conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ladite résolution PPCMOI-2016-00135 soit approuvée.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre en conformité avec la Loi, un certificat de conformité concernant ladite résolution.

ADOPTÉE

8995-16 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÉSOLUTION PPCMOI - 2016-00136

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté la résolution numéro PPCMOI-2016-00136 le 12 juillet 2016 visant à :

- Permettre la reconversion du stationnement privé à des fins publiques sur le terrain de stationnement de la Cathédrale de Saint-Jérôme, situé sur la rue Parent et constitué des lots 2 141 683 et 3 672 141 du cadastre du Québec

Attendu que copie de ladite résolution a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu que la résolution PPCMOI-2016-00136 de la Ville de Saint-Jérôme est présumée conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ladite résolution PPCMOI-2016-00136 soit approuvée.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre en conformité avec la Loi, un certificat de conformité concernant ladite résolution.

ADOPTÉE

8996-16 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÉSOLUTION PPCMOI - 2016-00041

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté la résolution numéro PPCMOI-2016-00041 le 12 juillet 2016 visant à :

- Permettre la réalisation d'un projet résidentiel intégré formé de deux habitations unifamiliales isolées avec logement supplémentaire, de manière à réaliser un seul branchement aux conduites

Attendu que copie de ladite résolution a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu que la résolution PPCMOI-2016-00041 de la Ville de Saint-Jérôme est présumée conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi

qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ladite résolution PPCMOI-2016-00041 soit approuvée.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre en conformité avec la Loi, un certificat de conformité concernant ladite résolution.

ADOPTÉE

8997-16 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0300-008

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0300-008 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 0300-000 afin :

- D'autoriser la fonction complémentaire *service et équipement à rayonnement régional* dans l'aire d'affectation habitation de moyenne à forte densité

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0300-008 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0300-008 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

8998-16 RÉOLUTION MANDATANT ME JOANNE CÔTÉ, AVOCATE, POUR L'ANNULATION D'UNE VENTE POUR TAXES 2008 (DOSSIER : PIERRE-ANDRÉ LAMOUREUX – VILLE DE SAINT-COLOMBAN)

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement de mandater Me Joanne Côté, avocate, afin de procéder à l'annulation d'une vente pour taxes 2008, dans le dossier : Pierre-André Lamoureux – Ville de Saint-Colomban.

ADOPTÉE

8999-16 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER LE PROJET DE LOI NO 106 *LOI CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES*

Considérant que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, a déposé le projet de loi n° 106 *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Considérant que le 17 août 2016, l'Union des municipalités du Québec a présenté ses recommandations à l'égard de ce projet de loi;

Considérant que le projet de loi n° 106 est inacceptable dans sa forme actuelle puisqu'il ne reconnaît pas les pouvoirs municipaux en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement et des sources d'eau potable;

Considérant que l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) accorde la préséance des droits consentis aux entreprises qui explorent et exploitent les hydrocarbures sur toute réglementation en matière d'urbanisme;

Considérant que l'aménagement du territoire est une compétence fondamentale des municipalités;

Considérant que les municipalités doivent aussi veiller à la protection de l'environnement et des sources d'eau potable;

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord appuie les recommandations de l'UMQ et demande au gouvernement du Québec de modifier le projet de loi n° 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* :

- en introduisant des mesures permettant aux municipalités de désigner dans leurs outils de planification du territoire des secteurs incompatibles avec les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;
- en donnant aux municipalités des pouvoirs pour mieux encadrer la protection de leurs sources d'eau potable.

ADOPTÉE

9000-16 DEMANDE D'EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLES PAR L'ORGANISME " L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE "

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'accorder une exonération des frais de location de salles à l'organisme " *Institut du Nouveau Monde* " dans le cadre d'une tournée, organisée par la Commission sur l'éducation à la petite enfance, dans les différentes capitales régionales du Québec, dont Saint-Jérôme, qui se tiendra le 1^{er} novembre 2016 dans les salles « A et B » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

9001-16 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement, à 14 heures 35, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Pierre Godin, directeur général et
secrétaire-trésorier